

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 juin 2018 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2018-06-306 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-307 OCTROI. CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS. VOIRIE LOCALE RUE SAUVÉ.

CONSIDÉRANT que le 15 mai 2018, la direction du Greffe a procédé à un appel d'offres public, via le système d'appels d'offres SÉAO, pour les services professionnels en ingénierie pour la rue Sauvé;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 19 juin 2018 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que sept (7) soumissions ont été reçues soit :

- La société Ingang Design inc.
- La société Avizo Experts-Conseils
- La société Les Consultants SM inc.
- La société Le Groupe Conseils Génipur inc.
- La société Comeau Experts-Conseil
- la société GBI Services d'ingénierie
- La société Civitas inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT les pointages finaux établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la rue Sauvé à la société Avizo Experts-Conseils pour un montant de 101 266,00 \$ taxes non incluses pour l'option A-B du devis;
- QUE cette dépense soit financée via le règlement d'emprunt 2018-957.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-308 OCTROI. CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS. VOIRIE LOCALE RUE DES CHÊNES.

CONSIDÉRANT que le 15 mai 2018, la direction du Greffe a procédé à un appel d'offres public, via le système d'appels d'offres SÉAO, pour les services professionnels en ingénierie pour la rue des Chênes;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 19 juin 2018 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissions ont été reçues soit :

- La société Ingang Design inc.
- La société Avizo Experts-Conseils
- La société Les Consultants SM inc.
- La société Le Groupe Conseils Génipur inc.
- La société Comeau Experts-Conseil
- La société GBI Services d'ingénierie

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la rue des Chênes à la société Avizo Experts-Conseils pour un montant de 78 672,00 \$ taxes non incluses pour l'option A-B du devis;
- QUE cette dépense soit financée via le règlement d'emprunt 2018-957.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-309 OCTROI. CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS. VOIRIE LOCALE RUE MARS, MERCURE ET CROISSANT ARGUS.

CONSIDÉRANT que le 15 mai 2018, la direction du Greffe a procédé à un appel d'offres public, via le système d'appels d'offres SÉAO, pour les services professionnels en ingénierie pour les rues Mars, Mercure et croissant Argus;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 19 juin 2018 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissions ont été reçues soit :

- La société Ingang Design inc.
- La société Avizo Experts-Conseils
- La société Les Consultants SM inc.
- La société Le Groupe Conseils Génipur inc.
- La société Comeau Experts-Conseil
- La société GBI Services d'ingénierie

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour les rues Mars, Mercure et croissant Argus à la société Avizo Experts-Conseils pour un montant de 118 030,00 \$ taxes non incluses pour l'option A-B du devis;
- QUE cette dépense soit financée via le règlement d'emprunt 2018-957.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-310 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DE LA RUE BANNAN, LOT 1014

CONSIDÉRANT la promesse de cession de rue et d'infrastructures municipales pour le projet *Carré Saint-Denis* intervenue entre la société Immobilier A.H. et la ville de Mercier dans le cadre du protocole d'entente signé le 5 février 2015;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise Madame Lise Michaud, mairesse, et Monsieur René Chalifoux, directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Mercier, l'acte de cession du lot 1014, le tout tel que plus amplement décrit au plan de subdivision numéro 1053519, préparé par Louise Rivard arpenteur géomètre, daté du 5 décembre 2014, sous le numéro 16845 de ses minutes, avec l'ensemble des travaux d'infrastructures municipales y étant été effectué.
- QUE ce Conseil autorise Madame Lise Michaud, mairesse, et Monsieur René Chalifoux, directeur général, à signer pour et au nom de la ville de Mercier, tout autre document requis à cette fin.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-311 MANDAT RÉSERVE FONCIÈRE. LOT P-7 ET P-7-23

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47. 1) et la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c.. E-24);

CONSIDÉRANT que la ville désire imposer une réserve foncière sur les lots P-7 et P-7-23 à des fins d'utilité publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE soit autorisé le dépôt d'un avis d'imposition d'une réserve foncière sur les lots P-7 et P-7-23 de la paroisse cadastrale Sainte-Philomène dans la circonscription foncière de Châteauguay;
- QUE soit mandaté Me Denis Ferland pour la préparation, le dépôt et les représentations nécessaires pour et au nom de la Ville de Mercier, d'un avis d'imposition d'une réserve foncière sur les lots P-7 et P-7-23 de la paroisse cadastrale Sainte-Philomène dans la circonscription foncière de Châteauguay;
- QUE soit autorisée la direction du greffe à faire préparer la description technique nécessaire à l'avis de réserve;
- QUE le directeur général de la Ville, monsieur René Chalifoux, soit autorisé à signer pour et au nom de la ville tout document requis à cet effet;
- QUE la direction Finances et Trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement des honoraires professionnels reliés à ce dossier et ce, à même le fonds général.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-312 DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE DE VÉHICULES ROUTIERS EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut se doter d'une fourrière pour la garde des véhicules routiers saisis;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier désire détenir sa propre fourrière de véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier détient un terrain vacant sur le lot 89-4 situé à l'arrière du poste de police;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil municipal autorise la création d'une fourrière de véhicules routiers sur le lot 89-4 situé à l'arrière du poste police et demande l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec, de la fourrière municipale sur le territoire de la ville de Mercier;
- QUE la fourrière municipale de la Ville de Mercier se conforme aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produit par la Société;
- QUE les installations de la fourrière municipale de la Ville de Mercier se conforment aux règlements en vigueur;
- QUE la ville de Mercier se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-313 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL. DOSSIER 760-32-700748-181. COUR DU QUÉBEC.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil mandate monsieur René Chalifoux, directeur général, à représenter la ville de Mercier dans le dossier 760-32-700748-181 à la Cour du Québec, division des petites créances.

ADOPTÉE à l'unanimité

2018-06-314 PAIEMENT. HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES. JULIE DAGENAI.

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat de 29 397 \$ à l'exclusion des taxes à la société Julie Dagenais pour la construction de la caserne de pompier;

CONSIDÉRANT la facture AR15-1604 pour la période du 7 août 2017 au 22 mars 2018 pour des honoraires supplémentaires au montant de 3 825 \$ à l'exclusion des taxes;

CONSIDÉRANT que le supplément d'honoraires est de plus de 10 %;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture AR15-1604 pour la période du 7 août 2017 au 22 mars 2018 pour les services professionnels de Julie Dagenais, architecte au montant de 3 825 \$ taxes non incluses;

- QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 2016-933;
- QU'il soit examiné la possibilité de réclamer ces frais supplémentaires à l'entrepreneur général compte tenu que ceux-ci sont dus à la prolongation du chantier.

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions peuvent être visionnées via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 19 juin 2018 à la trentième seconde de la septième minute d'enregistrement (00 :07 :30).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions peut être visionnée via le site internet de la Ville de Mercier sous l'onglet « Assemblée publique filmée » du 19 juin 2018 à la vingtième seconde de la onzième minute de la première heure d'enregistrement (00 :11 :20).

2018-06-315 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- De clore la séance extraordinaire à 20 h 21.

ADOPTÉE à l'unanimité